

Cher(e) adhérent(e),

Comme cela vous l'avait été annoncé en début d'année, le syndicat UPSAE s'est réuni en congrès le jeudi 26 mars 2015.

Participaient à ce congrès:



### Membres du bureau

**Marie-Christine DUVAL**  
Secrétaire nationale  
Permanente UNSA/UPSAE  
membre de la CAP nationale  
CVRH ROUEN  
Chemin de la Poudrière  
BP 124  
76122 GRAND QUEVILLY  
tel : 02 35 68 92 38  
marie-christine.duval@i-carre.net

**Françoise PICAUT**  
Secrétaire nationale adjointe  
Permanente UNSA/UPSAE  
membre de la CAP nationale  
DDT 65  
3 rue Lordat  
65013 TARBES CEDEX  
tel : 05 62 51 41 26  
francoise.picaud@hautes-pyrenees.gouv.fr

**Emmanuelle ARDISSON**  
Trésorière  
DREAL BRETAGNE  
L'Armorique  
10 rue Maurice Fabre  
CS 96515  
35065 RENNES CEDEX  
tel : 02 99 33 44 15  
emmanuelle.ardisson@developpement-durable.gouv.fr

**Alexia CURCI**  
Trésorière adjointe

**Sylvie MIAN**  
Permanente UNSA  
membre de la CAP nationale  
DREAL Bourgogne  
Tel: 03 80 25 09 05  
sylvie.mian@developpement-durable.gouv.fr

**Luc BODINATE**  
Permanent UNSA  
Administration centrale - SG  
luc.bodinate@developpement-durable.gouv.fr  
tel : 01 40 81 10 91

**Denis CRANNEY**  
membre de la CAP nationale  
DDT 36  
denis.cranney@indre.gouv.fr  
tel : 02 54 53 26 54

**Pascal MOUSSU**  
CVRH de Toulouse  
pascal.moussu@developpement-durable.gouv.fr  
tel : 05 62 14 39 15

**Johnny RAMALINGOM**  
DEAL 974/ DMSOI  
johnny.ramalingom@developpement-durable.gouv.fr  
tel : 02 62 42 94 32

Nom	Prénom	Service/Organisation	Observations
<b>UNSA/U P S A E</b>			
DUVAL	Marie-Christine	CVRH de Rouen Permanente syndicale	Secrétaire nationale UPSAE
PICAUT	Françoise	DDT 65 Permanente syndicale	Secrétaire nationale adjointe UPSAE
CURCI	Alexia	Préfecture Paris Ile de France	Trésorière UPSAE
MIAN	Sylvie	DREAL Bourgogne Permanente fédérale	Trésorière adjointe UPSAE
MOUSSU	Pascal	CVRH de Toulouse	Membre du Bureau UPSAE
POTIER	Laurence	DDTM 35	Membre du bureau UPSAE
ARDISSON	Emmanuelle	DREAL Bretagne	
BALTRUKOWICZ	Sabine	DDTM 62	
BUFFET	Lionel	DRAAF Champagne-Ardennes	
CALICHARANE	Ingrid	DGITM	
CASTELLANI	Valérie	DGITM	
COURTET	Chantal	DDT 56	
CRANNEY	Denis	DDT 36	
DANGLADES	Marie-Hélène	CVRH Paris	
DAUSSY	Christophe	DREAL Poitou-Charentes	
DOUAY	Sonia	DDTM 80	
LEDOUX	Valérie	DREAL Bourgogne	
MESGUICH	Martine	FNASCEE	
MORIVAL	Paule	DDTM 62	
NIGAY	Luc	DIRNO	
RAHMOUNI	Rachid	DDT 28	
TEROSIET	Eddy	DDT 77	
<b>UNSA/UPCASSE</b>			
BAYLOCQ	Robert	Permanent syndical	Secrétaire national UPCASSE
<b>Fédération UNSA Développement Durable (DD)</b>			
KOUBY	Bruno	Permanent fédéral	Secrétaire national adjoint UNSA Développement Durable
BODINATE	Luc	Permanent fédéral	Membre du Bureau UPSAE
COSSON	Bernard	Permanent fédéral	

Excusés:

PUIGMAL	Daniel	Permanent syndical UNSA DD	Secrétaire général
RAMALINGOM	Johnny	DEAL Réunion	
GUERIF	Pierre	SAFACTT	
BEAULIEU	Patrice	UPPAMER	

La secrétaire nationale d' **UNSA/UPSAE** remercie les participants pour leur présence et leur intérêt porté à l'action du syndicat tout en constatant que les congressistes représentent aujourd'hui 15 régions.

Elle ouvre la séance à 10h10.

### Agenda 2015

**CAP**  
Mobilités des SACDD  
2 et 3 juin 2015

F

L

A

S

H

Elle souhaite également que ce congrès favorise les échanges.

Valérie LEDOUX est désignée rapporteur du congrès.

La Secrétaire nationale rappelle l'ordre du jour de ce congrès:

- Rapport moral et bilan d'activités 2014,
- Orientations 2015,
- Intervention de **Robert BAYLOCQ (UNSA/UPCASSE)**,
- Intervention de **Bruno KOUBY (UNSA Développement Durable)**,
- Modifications des statuts,
- Cotisations 2015, 2016,
- Bilan financier 2014 et budget prévisionnel 2015,
- Élection des membres du bureau.

#### **RAPPORT MORAL ET BILAN D'ACTIVITES 2014 (Marie-Christine DUVAL, Secrétaire nationale UNSA/UPSAE)**

Le rapport est l'occasion de présenter et commenter le bilan 2014 avec les orientations 2015 dans un contexte difficile de réformes structurelles, de poursuite de la baisse des effectifs et du budget, des difficultés d'échanges avec la DRH et de réforme territoriale pour 2016.

Ce rapport, en ligne sur la page UPSAE, est complété par plusieurs interventions:

**Françoise PICAUT**, secrétaire nationale adjointe, signale qu'en matière de promotions, le débat reste ouvert s'agissant des TRGS (tableau des retraitables) avec la perspective d'une réunion de travail le 28 avril prochain avec la DRH en vue des promotions 2016.

Elle ajoute que des difficultés subsistent en matière d'organisation des concours et de modalités d'accès (épreuves d'admissibilité des examens et concours professionnels).

En réponse au questionnement d'un congressiste sur les garanties offertes aux permanents syndicaux quant à leur déroulement de carrière, **Sylvie MIAN**, trésorière nationale adjointe, précise que les textes prévoient le réintégration dans le service auquel l'agent est rattaché. **Luc BODINATE**, permanent fédéral ajoute que la fédération **UNSA Développement Durable** est intervenue auprès du SG des MEDDE/MLETR sur les difficultés de recrutement de permanents.

Quelques précisions sont également apportées sur le projet de réforme territoriale quant à l'absence du MEDDE et à la main-mise des Préfets sur ce chantier, et sur le fait que les organisations syndicales n'y soient que très peu associées.

Cette nouvelle organisation comportera probablement la migration de certaines activités régionales (Unités régionales) vers les départements avec des scénarios liés au pyramidage des âges pour tenir compte des départs naturels.

**Bernard COSSON**, permanent fédéral, ajoute que l'organisation se met en place sur 5 ans avec des interrogations liées au décroisement des effectifs notamment.

**Le rapport moral avec les orientations 2015 est approuvé à l'unanimité.**

#### **INTERVENTION DE ROBERT BAYLOCQ – UNSA/UPCASSE (RIFSEEP, promotions)**

**Robert BAYLOCQ** remercie tout d'abord Marie-Christine DUVAL pour son invitation. Il explique qu'il y a un travail étroit avec **UPSAE** les 2 syndicats partageant des sujets communs (PFR, cycles de mobilité, promotions) qui n'échappe pas à la DRH.

#### **RIFSEEP**

**Robert BAYLOCQ** indique que la situation s'oriente vers un **gel indemnitaire**, sujet sur lequel l'**UNSA** est la seule organisation syndicale à avoir communiqué en 2014.

Le RIFSEEP a été envisagé sans bilan de la PFR ce qui est non-sens. Il est absolument nécessaire de réécrire la copie, sinon les perspectives seront catastrophiques.

Il évoque ensuite le problème de discriminations entre les catégories A et B avec un CIA financé sur des mesures catégorielles en baisse, ce qui est inadmissible. Comment de ce fait, fédérer les personnels avec un traitement différencié? Ce n'est pas acceptable.

Il faut également compter avec les intérêts divergents entre les différents ministères ( l'Éducation Nationale et le MEDDE par exemple).

Pour **Robert BAYLOCQ**, il y a nécessité à agir au niveau d'**UNSA Fonction Publique** en demandant de réécrire la copie.

#### **Promotions de B en A**

Le représentant d'**UPCASSE** salue la belle progression électorale d'**UPSAE** qui conforte la vision partagée et en harmonie des 2 syndicats vis-à-vis de l'administration.

S'agissant d'**UPCASSE**, le syndicat dispose de 6 sièges sur 8 à la CAP nationale du corps des attachés, les 2 autres étant sièges répartis entre la CGT et la CFDT.

Cette intervention porte essentiellement sur les modalités de promotion de B en A.

L'accès à la catégorie A est possible par la voie de l'examen professionnel (écrit + oral avec un dossier RAEP). Les conditions à remplir au 01/06 étant 6 ans de services publics en catégorie B ou cadre d'emploi équivalent. En 2015, l'épreuve d'admissibilité se déroulera le 17 septembre avec l'ouverture de 35 postes.

La promotion peut également se faire par la voie de la liste d'aptitude dont les conditions statutaires sont: catégorie B et fonctionnaires détachés dans le corps ayant 9 ans de services publics, dont 5 ans le corps des SACDD.

Ces 2 voies d'accès sont liées au recrutement externe: lorsque davantage de postes sont offerts en externe, parallèlement plus de postes sont ouverts pour ces 2 voies, étant précisé que l'assiette prend également en compte les attachés d'autres périmètres de gestion (Éducation Nationale, Intérieur, Agriculture, Finances) sur nos propres périmètres.

Pour l'accès par la liste d'aptitude, aux conditions statutaires viennent s'ajouter des règles de gestion: importance du poste occupé (fortes responsabilités, encadrement), qualité du parcours professionnel (fonctions diversifiées dans le service et/ou changement de structure, compétences professionnelles, animation d'équipe, pilotage de projet d'études), potentiel à exercer des fonctions de catégorie A (capacité à encadrer, autonomie, responsabilités, intérim de catégorie A), avec priorité donnée aux SACDD CE par la voie de l'examen professionnel.

Concernant les spécialistes, il y a vérification si reconnaissance par un comité de domaine (dernièrement 2 agents ont été reconnus spécialistes en ADS et 1 en système d'informations).

L'harmonisation des dossiers s'effectue:

- par périmètre: dans chaque DREAL, DRIEA, MGT8 pour l'Outre-Mer, les DAC, les CMVRH, le CEREMA, VNF,
- par la DRH pour les autres services détachés (PNA, écoles, Établissements Publics du MEDDE, l'ONCFS,
- pas d'harmonisation s'agissant des syndicats, de la MGET et de la FNASCEE.

Le chargé de mission des Attachés reçoit désormais tous les agents «harmonisés». Il classe les agents en 3 priorités: le noyau dur, les dossiers à l'étude et ceux qui ne sont pas suffisamment étoffés.

L'**UPCASSE** travaille avec la DRH pour examiner les points faibles des agents concernés.

En régions PACA et Rhône-Alpes, le CVRH d'Aix-en-Provence réalise les expertises d'harmonisation en croisant les données pour aider à la prise de décision.

Une demande de mise en place homogène sur l'ensemble du territoire a été effectuée. En effet, la région Normandie, par exemple, propose les 4/5èmes des promouvables.

L'**UPCASSE** refuse les promotions «en cascade», par souci d'équité et de régulation. Pour cette raison, le syndicat ne suit pas à la lettre le classement des harmonisateurs si, entre temps, un autre dossier sort du lot.

Pour autant, un agent a plus de chance d'être promu s'il est proposé par son chef de service et classé par les harmonisateurs (délai moyen de 7 à 8 ans pour passer de SACDD CE à Attaché).

Quelques données chiffrées illustrent les résultats des promotions de 2010 à 2015:

Année	Examen Professionnel	Liste d'Aptitudes
2010	27	19
2011	22	12
2012	27	13
2013	19	10
2014	35	18
2015	35	18

S'agissant des exercices 2014 et 2015 pour la liste d'aptitude, parmi les 5000 promouvables, plus de 240 dossiers ont été proposés par les services, 120 ont été sélectionnés et 18 candidats ont été finalement retenus.

Cette situation entraîne le blocage du déroulé de carrière.

L'**UPCASSE** a décidé de communiquer davantage sur ce qui est fait en CAP.

**INTERVENTION DE BRUNO KOUBY – UNSA DD (essor du syndicat, travail collaboratif, RIFSEP)**

Il représente **Daniel PUIGMAL** retenu par ailleurs et excusé.

**Essor du syndicat**

**Bruno KOUBI** félicite **UPSAE** pour le travail global de l'équipe sur la filière administrative, ses échanges au quotidien avec **UPCASSE** et **UPAA**.

Il adresse ses félicitations pour ce travail de fond et de tous les jours qui transparaît dans le rapport moral et les résultats des élections aux CAP, dans l'expansion d'**UPSAE** avec l'augmentation des adhésions, une audience accrue et une meilleure visibilité auprès des services

### Travail collaboratif

Les positions d'**UPSAE** nourrissent celles de la fédération dans un esprit de coopération et de synergie. Cela a été important pour la fédération en 2014, en CTM, CHSCT et lors des groupes d'échanges. Le travail d'**UPSAE** permet à la fédération d'avoir un poids politique plus important, avec notamment le report du projet de réduction des cycles de mobilité (en CTM), ce défi du maintien des 3 cycles restant à relever. A ce titre, en cas de passage en force à 2 cycles de mobilité, la fédération **UNSA DD** interviendra pour négocier les modalités de ce changement en exigeant des garanties pour les agents.

**Bruno KOUBI** a également rappelé l'engagement des militants durant la campagne électorale. Selon **Daniel PUIGMAL**, **UPSAE** a su mobiliser l'ensemble des ressources pour constituer les listes, relayer les messages de campagne.

Les périodes où les mobilisations sont importantes et constituent la clé de voûte de ce que l'on pourra obtenir de l'Administration car la **situation actuelle est complexe et tendue** en CTM notamment.

### RIFSEEP

**L'UNSA** a été en première ligne sur le sujet en 2014 et notamment pendant les élections mais il convient de maintenir la pression en 2015.

### MODIFICATIONS DES STATUTS

Les dernières modifications des statuts datant de 2013. des propositions de modifications sont soumises à l'approbation de ce congrès 2015, pour les articles 1, 4, 6, 7, 10 et 15.

Ces propositions de modifications tiennent à la fois d'un «toiletage», de la nécessité de valider le montant des cotisations pour l'année N et N+1 afin de permettre l'appel de cotisations en début d'année et de la possibilité donnée au syndicat **UPSAE** de faire appel à un expert comptable pour le contrôle des comptes annuels.

**Bernard COSSON** demande pourquoi ne pas créer un site Internet. Il s'agit pour **Marie-Christine DUVAL** de disposer de la compétence, ce qui n'est pas le cas actuellement.

S'agissant de la trésorerie, il s'agit d'une situation transitoire gérée actuellement par **Françoise PICAUT** pour l'encaissement des cotisations et qui pourra évoluer. **Françoise PICAUT** précise également que les reçus fiscaux 2014 ont été adressés le 24 mars dernier.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

### COTISATIONS 2015 et 2016

La Secrétaire nationale rappelle que de 1999 à 2012, les cotisations n'ont pas augmenté. Une augmentation a été approuvée en 2013 (de 30 € à 35 € pour les primo-adhérents, et de 48 € à 55 € pour les renouvellements).

Il n'est pas prévu d'augmentation de cotisations pour 2015.

La cotisation annuelle versée à la fédération pour chaque adhérent évolue ainsi: 17 € en 2013, 18 € en 2014 et 19 € en 2015. Il est proposé de répercuter en 2016 la hausse des cotisations non réalisée jusqu'ici soit: 38 € pour les primo-adhérents, et 58 € pour les renouvellements.

Cette proposition ouvre le débat.

La loi de 1901 imposant aux associations de ne pas réaliser de bénéfices, l'importance de la réserve financière ne semble donc pas justifiée, sauf si elle est destinée à un projet identifié.

Aux termes des discussions, 2 actions nouvelles seront financées par une partie de la réserve dans le cadre du budget prévisionnel 2015: l'appel à un expert-comptable et la campagne pré-électorale.

Après échanges, ces propositions sont soumises au vote des membres du congrès. Elles sont adoptées à la majorité: **sur 41 votants, 30 voix «Pour», 6 abstentions et 5 «Contre».**

### **BILAN FINANCIER 2014, BUDGET PREVISIONNEL 2015 en ligne sur la page UPSAE** (Alexia CURCI)

#### Bilan financier 2014

Les recettes et dépenses 2014 sont conformes.

A titre de comparaison, il est précisé que les recettes prévisionnelles 2014 étaient estimées à 14 710 € pour 14 005 € réalisées et les dépenses, prévues pour 12 368 € ont été réalisées à hauteur de 9469,88 €.

**Laurence POTIER** constate que les résultats 2014 font apparaître une augmentation du solde de trésorerie. **Marie-Christine DUVAL** explique que cela est dû à des dépenses non réalisées: diminution des frais de déplacement, supports électoraux pris en charge par la fédération.

Ces précisions étant apportées, le budget 2014 est adopté à l'unanimité.

### **Budget prévisionnel 2015**

Le projet de budget 2015 suscite quelques questions:

- l'augmentation des frais liés au congrès: elle est liée à l'augmentation du nombre de congressistes,
- une réserve qui augmente systématiquement, ce qui interpelle; cette sécurité servira notamment à rémunérer l'expert-comptable d'où l'ajout de la ligne correspondante sur le budget prévisionnel pour un montant de 1 000 €,
- un budget Communication peu élevé: après échanges, un consensus se dégage pour porter le montant à 5000€.

Enfin, il est prévu d'intégrer également une ligne «prévention de litiges» (contentieux) pour un montant de 1 000 €.

Après ces éclaircissements, le budget prévisionnel 2015 est adopté à l'unanimité.

**Robert BAYLOCQ** signale que, dans l'hypothèse de l'intervention d'un expert-comptable, le budget devra respecter la nomenclature comptable.

### **ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU (renouvellement)**

Le bureau doit comporter 9 membres. Actuellement, le bureau est ainsi composé:

- **Marie-Christine DUVAL**, Secrétaire Nationale,
- **Françoise PICAUT**, Secrétaire nationale adjointe,
- **Alexia CURCI**, trésorière,
- **Sylvie MIAN**, Trésorière adjointe,
- **Pascal MOUSSU**, **Luc BODINATE**, **Johnny RAMALINGOM** et **Laurence POTIER**, membres du bureau.

**Claudine MOREAU** a par ailleurs présenté sa démission.

Cette année, **Luc BODINATE** et **Laurence POTIER** sont renouvelables. 3 postes sont donc à pourvoir.

**Luc BODINATE** se représente. Il est permanent **UNSA DD**, détient les mandats suivants: CT du SG, CT d'AC, CTM, CHSCT, CLAS et dispose d'une expérience de 10 ans en RH (mise en œuvre de 3 statuts notamment devant la DGAFP, le ministère du budget et le Conseil d'État). Sa présence en Administration Centrale est donc un atout précieux pour la fédération et le le syndicat.

**Denis CRANNEY** est en poste à la DDT 36, il est nouvellement élu à la CAP des SACDD ainsi qu'au CT de la DDT 36. Il se présente comme candidat.

**Emmanuelle ARDISSON** est chargée de mission Feeder à la DREAL Bretagne, elle fait partie de la commission de contrôle avec Anne MONTARET. Elle siège au CLAS de la DREAL et est suppléante à CAP nationale des SACDD. Elle se présente également.


**Laurence POTIER** indique qu'elle ne se représentera pas si le nombre de volontaires est suffisant.

Il est ensuite procédé au vote des membres du bureau: **Luc BODINATE**, **Emmanuelle ARDISSON** et **Denis CRANNEY** sont élus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 15 h 50, en remerciant les personnes présentes pour leur participation et leur présence positive.

Rédigé à Dijon, le 04 avril 2015,

Le rapporteur,



**Valérie LEDOUX**

La Secrétaire Nationale



**Marie-Christine DUVAL**



Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend.

## BULLETIN D'ADHESION 2015

NOM : ..... PRENOM : ..... GRADE : .....  
Fonction : .....  
Service : .....  
Adresse Professionnelle : .....  
Adresse Personnelle : .....  
Tél. : ..... FAX : .....  
E-mail : .....

**Bulletin à retourner à l'adresse :**  
DDT 65 à l'attention personnelle et confidentielle de Françoise PICAUT- UNSA  
3, rue Lordat – 65013 TARBES cedex

accompagné de la cotisation annuelle de 35 € pour une première adhésion  
ou de 55 € pour un renouvellement, au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA UPSAE

**Merci d'en informer préalablement à l'envoi :**  
Françoise PICAUT// par courriel à l'adresse suivante : francoise.picaud@hautes-pyrenees.gouv.fr  
et  
Marie-Christine DUVAL // par courriel à l'adresse suivante : marie-christine.duval@i-carre.net

### REDUCTION D'IMPOTS

#### **Pour les salariés imposables**

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant.  
Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

**Pour une primo adhésion de 35 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 11,90€  
Pour un renouvellement de 55 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 18,70 €**

#### **Pour les salariés non imposables,**

Les cotisations syndicales ouvrent désormais droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation versée.  
Les salariés non imposables se verront verser un chèque correspondant aux 66 % de leur cotisation s'ils le signalent au moment de la rédaction de leur déclaration d'impôt.

**Pour une primo adhésion de 35 €, on me rembourse 23,10 €, coût final de ma cotisation 11,90€  
Pour un renouvellement de 55 €, on me rembourse 36,30 €, coût final de ma cotisation 18,70 €**

Références :  
article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)